

PRÉAMBULE

Le 24 janvier 2022, la secrétaire-trésorière nationale d'Unifor, Lana Payne, a reçu une plainte verbale selon laquelle Jerry Dias, alors président national d'Unifor, aurait enfreint les statuts d'Unifor. Une plainte écrite a suivi le 26 janvier 2022. Après examen de cette plainte, Lana Payne a rapidement lancé une enquête externe indépendante.

Le 29 janvier 2022, l'équipe de dirigeantes et dirigeants élus a été informée qu'une plainte avait été déposée contre Jerry Dias, alors président national d'Unifor, alléguant des violations du Code d'éthique contenu dans l'article 4 des statuts d'Unifor.

L'équipe de dirigeantes et dirigeants élus a convenu à l'unanimité qu'une enquête externe indépendante était nécessaire et qu'il serait conseillé à Jerry Dias de coopérer à cette enquête.

L'équipe de dirigeantes et dirigeants élus a également décidé à l'unanimité que le Conseil exécutif national (CEN) du 1^{er} février 2022 devait être reporté jusqu'à ce que plus de détails sur la situation et l'enquête soient connus.

Jerry Dias a été informé de l'enquête le 29 janvier 2022 et a été invité à coopérer avec l'enquête externe. Il a également été informé de la demande unanime de l'équipe de dirigeantes et dirigeants élus de reporter la réunion du CEN.

Jerry Dias n'a pas accepté de reporter la réunion du 1^{er} février 2022. Lors de cette réunion, le Conseil exécutif national a voté en faveur de Scott Doherty comme candidat préféré à la présidence nationale d'Unifor. La secrétaire-trésorière nationale d'Unifor, Lana Payne, et la directrice régionale de l'Ontario, Naureen Rizvi, n'étaient pas présentes au moment où cette motion a été proposée et adoptée. Jerry Dias n'a pas informé le CEN qu'il faisait l'objet d'une enquête et la question de l'enquête n'a pas été discutée ou soulevée lors de cette réunion.

Le 6 février 2022, Jerry Dias a pris un congé pour raisons médicales. Unifor avait demandé et reçu un avis juridique écrit selon lequel les problèmes médicaux identifiés n'empêcheraient pas toute participation à cette enquête. Dans les semaines qui ont suivi, Jerry Dias n'a fourni aucun témoignage ou autre preuve et n'a pas coopéré à l'enquête.

Le 15 février 2022, le CEN a confirmé ce qui suit en fonction des statuts :

Dans les circonstances actuelles, où le président est en congé et n'exercera aucune des responsabilités de son poste, il est approprié que les autres dirigeantes et dirigeants nationaux et les directrices et directeurs régionaux assument les responsabilités de ce poste.

La responsabilité du président de diriger et de coordonner l'équipe de direction nationale d'Unifor, et d'être le porte-parole d'Unifor, ainsi que les autres

responsabilités du président décrites à l'article 8.A des statuts d'Unifor seront, en l'absence du président, exercées par la secrétaire-trésorière, aidée au besoin par le directeur québécois et les directrices et directeurs régionaux. La secrétaire-trésorière bénéficie également de l'aide des représentantes et représentants sénior, y compris des adjointes et adjoints au président.

Le 11 mars 2022, conformément à l'article 6 (a) des statuts d'Unifor, la secrétaire-trésorière nationale d'Unifor, Lana Payne, a émis une convocation au congrès ordinaire 150 jours avant la date d'ouverture prévue du 8 août 2022, tel que requis.

Peu après l'envoi de la convocation au congrès ordinaire à toutes les sections locales et à tout le personnel, Jerry Dias a envoyé un courriel interne à tout le personnel d'Unifor dans lequel il décrivait des problèmes médicaux, annonçait sa retraite immédiate et indiquait également qu'à son avis, en raison de cette retraite immédiate, un congrès extraordinaire était nécessaire en vertu des statuts d'Unifor. Le message de Jerry Dias au personnel ne mentionnait pas le fait qu'il faisait l'objet d'une enquête à ce moment-là pour des violations présumées aux statuts d'Unifor.

Le Conseil exécutif national s'est réuni les 21 et 22 mars 2022 pour discuter des résultats de l'enquête indépendante externe.

L'enquêtrice a déterminé, selon la prépondérance des probabilités, que Jerry Dias a enfreint le Code d'éthique et de pratiques démocratiques contenu dans l'article 4 des statuts d'Unifor lors d'une interaction avec un fournisseur tiers. L'enquêtrice a également déterminé qu'il y a eu ingérence dans l'enquête sous la forme d'un contact avec le plaignant.

Par conséquent, le CEN a déterminé que Jerry Dias est accusé d'avoir enfreint l'article 4 des statuts d'Unifor et qu'une audience sur les accusations sera tenue conformément aux statuts d'Unifor.

Le CEN a également adopté à l'unanimité une motion visant à demander à tous les candidats et candidates aux postes de dirigeantes et dirigeants nationaux de mettre en pause leurs activités de campagne, pour le moment, pendant que le syndicat se concentre sur cette situation.

Une conférence de presse nationale a été organisée par la direction d'Unifor le 23 mars 2022 pour informer les membres d'Unifor de ces décisions.

Agissant sur les conseils de son conseiller juridique après avoir examiné le rapport d'enquête complet, Unifor a ensuite remis au service de police de Toronto l'argent qui avait été donné à Unifor dans le cadre de la plainte selon laquelle Jerry Dias avait violé le Code d'éthique des statuts d'Unifor. Unifor n'a pas déposé de plainte, le syndicat a simplement fait ce qu'on lui a conseillé et a remis l'argent à la police. La police de Toronto a par la suite émis une déclaration indiquant qu'elle avait ouvert une enquête sur ces questions et n'a fait aucune autre déclaration depuis.

Le 4 avril 2022, la secrétaire-trésorière nationale d'Unifor, Lana Payne, a demandé au CEN l'autorisation de convoquer un congrès extraordinaire conformément à l'article 7.A.5 des statuts d'Unifor et cette motion a été approuvée. Cette motion n'a pas été approuvée à l'unanimité.

Le 11 avril 2022, la secrétaire-trésorière nationale d'Unifor, Lana Payne, a annoncé aux membres du CEN qu'elle présenterait sa candidature au poste de président national d'Unifor, rejoignant ainsi Scott Doherty et Dave Cassidy qui avaient déjà annoncé leur intention de se présenter.

Le 12 avril 2022, à la suite de l'enquête et des discussions et débats qui ont suivi, une motion a été proposée et appuyée pour retirer l'endossement de Scott Doherty par le CEN le 1^{er} février 2022.

Après que cette motion ait été proposée et appuyée, Scott Doherty a annoncé qu'il ne voulait pas de vote sur cette motion et a déclaré son intention de se retirer de l'appui du CEN à sa candidature.

Lors de la réunion d'avril, le CEN a également reçu une lettre d'un certain nombre de sections locales faisant part de leurs préoccupations au sujet d'un congrès extraordinaire. À ce moment-là, la question de savoir qui pourrait voter à un tel congrès a été discutée et on a fait remarquer qu'un certain nombre de sections locales seraient privées de leur droit de vote en raison de l'obligation d'utiliser les droits relatifs au nombre de déléguées et délégués de 2019. Un certain nombre de membres du CEN se sont dits préoccupés par la tenue d'un congrès extraordinaire à ce moment-là.

Les membres du Conseil exécutif national ont par la suite reçu de nombreuses lettres de diverses sections locales à travers le pays s'opposant à un congrès extraordinaire et ont également reçu des lettres demandant que le congrès extraordinaire ait lieu.

En général, les lettres des sections locales qui s'opposent à un congrès extraordinaire invoquent le coût de la tenue de deux congrès dans un court laps de temps, le moment où Jerry Dias a décidé de prendre sa retraite après la convocation du congrès ordinaire, l'audience en cours sur les accusations relatives aux statuts et l'enquête de la police de Toronto, les conséquences de priver de nombreuses sections locales du droit de voter en totalité ou en partie si elles doivent utiliser les droits relatifs au nombre de déléguées et délégués de 2019 au lieu de ceux de 2022, et la nécessité de faire preuve de bon sens conformément au serment contenu dans les statuts d'Unifor pour faire face à des événements extraordinaires et sans précédent pour le syndicat.

Le CEN a également reçu une résolution unanime du Conseil québécois s'opposant à un congrès extraordinaire pour des raisons similaires.

En général, les lettres reçues exigeant la tenue d'un congrès extraordinaire font valoir que le syndicat doit suivre les dispositions statutaires relatives à la convocation d'un

congrès extraordinaire et estiment qu'il ne peut y avoir de dérogation à ces dispositions, quelles que soient les circonstances.

Sur la base des questions soulevées concernant les personnes pouvant voter lors d'un congrès extraordinaire, la secrétaire-trésorière a demandé une interprétation au directeur du Service juridique. Celle-ci a été communiquée au CEN le 2 mai 2022.

Pendant la période de la pandémie mondiale, les membres du CEN ont voté dans de nombreux cas pour s'écarter des exigences strictes des statuts sur la base des circonstances extraordinaires et sans précédent auxquelles le syndicat était confronté, notamment en prolongeant le mandat des représentantes et représentants des conseils industriels, en annulant l'obligation de tenir une assemblée annuelle du Conseil canadien en 2020 et 2021, en annulant l'obligation pour les divers conseils régionaux de se réunir annuellement, et en prolongeant le mandat et/ou en permettant aux sections locales de reporter les élections du comité exécutif.

Plus récemment, en mars 2022, le Conseil régional de l'Ontario s'est réuni virtuellement et a voté pour prolonger le mandat de son comité exécutif actuel jusqu'à sa prochaine réunion en décembre 2022.

MOTION AU CONGRÈS

ATTENDU QU'en raison des circonstances extraordinaires et sans précédent entourant l'annonce de la démission de Jerry Dias alors qu'il faisait l'objet d'une enquête, peu de temps après qu'un congrès ordinaire ait déjà été convoqué le 11 mars 2022; et

ATTENDU QUE conformément aux résolutions antérieures du CEN interprétant les statuts d'Unifor dans des circonstances extraordinaires et sans précédent; et

ATTENDU QUE le CEN agit conformément au serment d'Unifor et au bon sens;

Le Conseil exécutif national :

1. Annule sa précédente motion du 4 avril 2022 visant à convoquer un congrès extraordinaire; et
2. Informe toutes les sections locales que le congrès statutaire régulier se tiendra comme prévu et que des élections auront lieu à ce congrès conformément aux statuts d'Unifor; et
3. Fournira à toutes les sections locales une copie de cette motion et du préambule à cette motion.